

RAPPORT ANNUEL 2018

ÉDITO



Dr NGODI Etanislav

Coordonnateur de
l'Association Avenir
NEPAD Congo

L'année 2018 a été marquée par importants efforts de restructuration destinés à optimiser le fonctionnement de la structure et tout particulièrement sa gestion financière et à renforcer la confiance de nos partenaires individuels, associatifs et institutionnels. L'Association Avenir NEPAD Congo a renforcé sa visibilité à travers les réseaux sociaux et au sein de la société civile, par son engagement en faveur de la défense des droits humains fondamentaux.

FAITS MARQUANTS EN 2018

Des nouveaux projets sur le terrain

Dans le prolongement des actions engagées depuis 2016 avec l'appui financier d'**Amplify Change**, l'Association Avenir NEPAD Congo a mené des actions de terrain en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes en R2publique du Congo et le plaidoyer pour les droits en santé sexuelle de reproduction.

Les projets débutés en 2017 ont contribué à l'actualisation d'une base de données des acteurs intervenant sur les DSSR; la mobilisation communautaire sur la lutte contre les violences faites aux femmes et la production des documents suscitant l'engagement politique et citoyen sur les droits des femmes.

Au cours de cette année, le projet de monitoring sur les lieux de détention arbitraire à Brazzaville, financé par Agir Ensemble pour les Droits Humains et l'OCDH dans le cadre du projet MANDAT, appuyé par l'Union Européenne a été mise en œuvre sans difficultés majeures.

Appui institutionnel

À la suite d'un audit interne réalisé en juin 2017, l'Association Avenir NEPAD Congo a fait le choix de faire certifier ses comptes par un cabinet de commissariat aux comptes de la place. Ce qui a permis à l'organisation de réaliser une réforme du manuel de procédures de gestion administrative et comptable et de rationaliser son fonctionnement quotidien.

Dans le domaine de la communication, il a été élaboré une stratégie de communication à double objectif : faire connaître à un public plus large les missions et susciter un vif intérêt des potentiels partenaires d'appuyer les actions utiles en faveur de la population.

Au niveau des programmes, le Guichet d'Observation des Droits Humains (GODH) implémenté à Dolisie en novembre 2017 a réalisé avec succès, toute au long de l'année 2018, des actions de sensibilisation et éducation aux droits humains, monitoring et reporting des violations des droits de l'Homme et d'accompagnement/prise en charge des victimes d'abus.

QUI SOMMES-NOUS ?

NOTRE VISION

L'Association Avenir NEPAD Congo est une organisation sans but lucratif, créée le 30 janvier 2004 à Brazzaville, République du Congo. Elle a reçu son agrément officiel le 9 mai 2005. Elle œuvre en faveur de la protection des droits humains et de la promotion de la gouvernance.

L'organisation a été créée dans le but de protéger les droits de l'homme, sensibiliser et conscientiser les populations sur leurs droits et promouvoir la gouvernance. Dans un monde qui évolue et dont la caractéristique principale est la rapidité des changements, notre organisation entend se donner des moyens d'être en phase avec le mouvement imposé.

NOTRE MISSION

Les objectifs de l'organisation sont : renforcer l'appropriation citoyenne du NEPAD; promouvoir, protéger et défendre les droits de l'homme et contribuer à l'instauration d'une démocratie réelle et d'un Etat de droit en République du Congo.

La mission principale de l'organisation est de promouvoir et protéger les droits humains, à travers la promotion des valeurs démocratiques et civiques, l'instauration de l'Etat de droit, l'éducation à la citoyenneté, la promotion de la justice sociale et la bonne gouvernance et le respect des libertés fondamentales.

DOMAINES D'INTERVENTION

Droits Humains

A travers la **promotion et protection des droits humains**, l'organisation entendait renforcer les capacités des citoyens à connaître et comprendre les différents instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme; assurer la promotion/protection et défense des droits des groupes vulnérables et plaider en faveur de l'accès à la justice à tous les groupes. Les activités s'étaient formalisées autour du plaidoyer, le renforcement des capacités, la sensibilisation et les publications.

L'engagement en faveur du **plaidoyer en matière des droits en santé sexuelle et reproductive** permet à l'organisation de mettre en œuvre des projets en rapport avec les violences basées sur le genre, l'avortement et la SSR et l'éducation sexuelle complète.

Gouvernance

Le volet **promotion de la gouvernance** est l'imprégnation dans la conscience collective des valeurs qui fondent l'Etat de droit, la justice sociale, la lutte contre la corruption et l'impunité.

L'accent au cours de l'année 2018 a été mis sur la formation des leaders communautaires, le renforcement de la participation citoyenne aux processus électoraux, la vulgarisation des textes sur les élections, l'éducation civique et l'observation et le monitoring électoral.

NOTRE ORGANISATION

L'ASSEMBLEE GENERALE

En tant qu'organe suprême, l'Assemblée Générale détient le pouvoir de prise de décision dans les matières suivantes : mise en place des organes, par élection démocratique des membres, du Bureau Exécutif, du Conseil d'Administration et des commissions ad hoc ; adoption, amendement ou abrogation des Statuts et du Règlement intérieur lui soumis par le Bureau Exécutif ; approbation du projet du budget et adoption des plans pluriannuels et annuels d'activités ,élaborés par le Bureau Exécutif ; approbation des rapports annuels d'activités; acceptation ou exclusion des membres sur base d'un rapport présenté par

le Bureau Exécutif ; décision sur la poursuite judiciaire d'un membre, et de tout responsable de la gestion ou de la direction ; acceptation, rectification ou rejet des comptes et opérations intéressant le patrimoine de l'organisation ou concernant l'affectation des ressources (examen des rapports financiers) ; décision de créer, de modifier, de remplacer ou de supprimer toutes les structures internes, hormis celles qu'imposent les textes législatifs ou réglementaires ; acceptation de dons ou legs et autorisation de l'annulation des créances jugées irrécouvrables ou la cessation d'un bien ou d'une immobilisation ; dissolution de l'organisation ; etc.

LE BUREAU EXECUTIF

Le Bureau Exécutif s'acquitte des fonctions suivantes pour le compte de l'Assemblée générale : préparer les réunions des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. C'est le Coordonnateur, assisté par les autres membres du Bureau Exécutif, qui prépare, convoque et dirige les réunions et l'Assemblée Générale ; mettre en exécution les décisions de l'Assemblée Générale en assurant la supervision générale de la gestion administrative et financière conformément aux principes agréés par l'Assemblée générale ; préparer les plans d'action de l'Association Avenir NEPAD Congo en assurant la coordination du processus d'élaboration et en fournissant un feed-back sur

la performance des plans élaborés ; faire le plaidoyer pour la mobilisation des ressources des différentes sources afin de fournir à tous les organes les moyens nécessaires à la bonne marche de leurs activités ; analyser les rapports d'activités et superviser les activités des différents programmes ; approuver les résultats issus du processus de recrutement et de licenciement ; recevoir les demandes d'adhésion ou de démission des membres. ; prendre les décisions urgentes qui sont du ressort de l'Assemblée Générale lorsque celle-ci ne peut pas se réunir et en soumettre la décision définitive à la plus prochaine réunion de l'Assemblée Générale et mener toute activité qui est de nature à favoriser la mise en oeuvre des objectifs, de la mission et des décisions de l'organisation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est l'organe consultatif et de contrôle de l'organisation. A ce titre il lui revient notamment de donner ses avis et considérations sur la gestion dans tous les plans, ainsi que sur les plans d'action, les programmes d'activités, les prévisions budgétaires et les rapports annuels du réseau à soumettre à l'Assemblée Générale pour approbation. Il est composé de cinq membres. Ces derniers sont choisis par l'Assemblée Générale, sur proposition du Bureau Exécutif. Le mandat est de trois ans renouvelable.

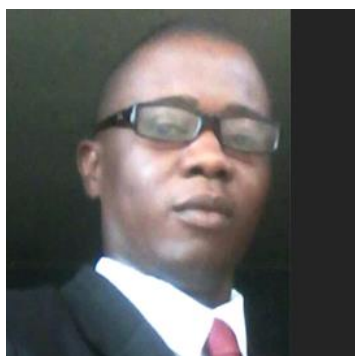
NOTRE EQUIPE



Dr NGODI Etanislav, Coordonnateur



M. DJEMBO Ornael Mikhael, Programme



M. MONGO ETA OREYA, Communication



Mme MOUNGALI Victorine, Comptable



M. Gael MBOUMBA NZIGOU
Animateur GODH



Mlle BOUNKAZI Belfy
Assistante de direction



Mlle. EKIAMA NTSIMBA Nasthia,
Chargé du Suivi-Evaluation



M. KINKONDI Hervé Grâce
Assistant comptable



M. SEMI GEASSE BREJNEVS
Logisticien



Mlle MOUANDE Fryda
Assistante comptable



Mlle KINOUBI Pachelli
Assistante à la communication



M. MAGNONDO Jyer Steven
Animateur de projet

RENFORCEMENT DES CAPACITES

FINALISATION DES DOCUMENTS DE POLITIQUE

L'année 2018 a vu le lancement de la deuxième phase du projet « Renforcement des capacités de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre en République du Congo », financé par AmplifyChange. Il vise à mettre en place des dispositifs d'appui d'urgence aux femmes victimes des violences. Ce projet repose sur six activités : élaboration d'une stratégie de communication sur les violences basées sur le genre ; monitoring et documentation des violations des droits humains et violences basées sur le genre ; améliorer la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre ; renforcement du plaidoyer en vue de la lutte contre les VBG; suivi et Evaluation des activités du projet et renforcement institutionnel.

Le projet devait permettre à l'organisation de mieux prendre en compte la dimension renforcement des capacités institutionnel et organisationnel par l'élaboration et la validation des documents de politiques ci-après : l'actualisation du manuel de procédure de gestion administrative, financière et comptable; le lancement de la réflexion sur l'actuel plan stratégique 2016-2019 et l'expérimentation des outils de comptabilité.

Conformément aux recommandations de l'audit interne, une équipe composée de trois personnes a été mise en place sur instruction du Coordo, afin de réviser le manuel. Elle était composée de : Mougali Victorine (Comptable), Djembo Ornael (Chargé des programmes) et Ekiama Nasthia (Assistante suivi-évaluation). Ayant travaillé pendant pratiquement 6 mois, la nouvelle mouture du manuel révisé a été présentée lors de la retraite de 2018 à Nkayi, par Nasthia Ekiama

FORMATION ET RECYCLAGE DU PERSONNEL

Au cours de l'année 2018, les membres de l'Association Avenir NEPAD Congo ont participé à plusieurs séminaires et ateliers de formations. Nous résumons ici l'essentiel de ces activités.

** Participation le **09 février 2018** du Chargé des programmes et le Comptable à la formation sur le monitoring et la documentation des cas de violation des droits humains organisée par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH). Au cours de cette formation, l'accent avait été mis sur la définition et les objectifs du monitoring ; la méthodologie d'enquête et documentation des cas de violation des droits de l'homme, le suivi des cas de violations des droits de l'homme et la recherche des actions correctives et le reporting des cas.

** Participation à l'atelier ARRI organisé par le Centre pour les Droits Reproductifs du **4 au 8 mars 2018** à Zanzibar, en Tanzanie. Cette activité s'inscrivait dans le cadre de l'accompagnement et du renforcement des capacités des associations et organisations du sud. L'organisation a été représentée par M. Djembo Ornael Mikhael, Chargé des programmes.

** Participation le **30 mai 2018** du Coordonnateur et Chargé des programmes à l'atelier de formation sur les défis des leaders organisé par la Délégation de l'Union Européenne. Au cours de cette formation, il a été abordé plusieurs thématiques, notamment : la différence entre le leader et le manager dans le contexte associatif ; les rôles et responsabilités de chacun; les motivations et enjeux de la fidélisation des membres ou bénévoles dans une association et les qualités/vertus d'un leader et manager.



Photo de famille, Atelier ARRI, mars 2018

AUDIT INTERNE DE L'ORGANISATION

Dans un souci de transparence, d'efficacité, d'accompagnement et en vue de mieux préparer les missions d'Audit externe et de supervision des différents bailleurs des activités de l'Association Avenir NEPAD, un audit interne a été confié à AFRICA DIAF CONSULTING. Conformément aux termes de référence, l'approche méthodologique utilisée s'était basée sur : l'analyse de l'environnement, revue documentaire et des procédures ; la vérification et contrôle exhaustif des pièces justificatives et des opérations passées; le contrôle de caisse et des transactions financières ; l'examen approfondi du système de contrôle interne (tests de contrôle interne et tests substantiels) et entretiens/interviews à tous les niveaux ; l'analyse des états financiers, des rapports financiers ; l'audit des approvisionnements et des marchés et contrats conclus ; l'analyse des rapports de suivi évaluation et la restitution des conclusions provisoires, recueil des observations et élaboration du plan de suivi des recommandations (plan d'action). Un rapport synthèse et global de l'audit a été produit en juin 2018.



Photo de famille avec les auditeurs, juin 2018



Vue séance de travail avec AFC

RETRAITE DE NKAYI

Dans le but de changer d'environnement de travail, de faire le bilan de ses activités annuelles et de préparer l'année suivante, l'association Avenir Nepad Congo organise depuis trois ans des missions de retraite dans l'arrière-pays. Une retraite est une bonne façon de faire le point et d'évaluer les progrès de la mise en œuvre du plan de travail annuel. C'est l'occasion de sortir de la routine pour discuter des modifications à apporter ou d'autres questions cruciales pour l'association.

La retraite annuelle, qui a lieu en décembre, est une occasion pour le personnel de faire la rétrospective de l'année (bilan) et de projeter l'année suivante. Cela participe également au renforcement de la cohésion du groupe et à l'identification des faiblesses, défis à relever individuellement et collectivement. Pour 2018, la retraite a été organisée Nkayi, département de la Bouenza du 19 au 22 décembre 2018.

Les objectifs fixés étaient les suivants : revisiter les précédentes retraites, notamment Djambala 2016 et Dolisie 2017 à travers le questionnement, l'échange/partage d'expérience; faire le bilan de l'année 2018 ; évaluer le travail individuel et collectif des membres de l'organisation et proposer des réformes pour la bonne marche de la structure et faire une projection de l'année 2019

A la suite de cette retraite, une évaluation des **Forces-Opportunités-Faiblesses et Menaces** a été réalisée.

	Forces	Faiblesses
Interne	<p>-Perception claire de la raison d'être de l'organisation à travers la tenue régulière des retraites annuelles, l'auto-évaluation et le renforcement des capacités de ses membres</p> <p>-Participation aux cadres de concertation sur les droits et santé sexuelle de reproduction</p> <p>-Personnel disponible, qualifié et compétent pour l'offre des services et la mise en œuvre des activités</p> <p>-Solidité institutionnelle: mobilisation des ressources financières, confiance des bailleurs, bonne performance sur les domaines d'engagement; politique et disponibilité des bureaux</p> <p>-Leadership et rayonnement institutionnel garanti: équipe jeune et dynamique, régularité des salaires, bonne mobilisation des fonds. collaboration avec les partenaires.</p> <p>-Visibilité et communication assurée à travers les réseaux sociaux (facebook, youtube, instagram, twitter), les médias locaux (radios, télévisions, presse écrite) et le portail virtuel.</p>	<p>-Insuffisance d'infrastructures, de moyens et matériel de travail</p> <p>-Faible appropriation des textes juridiques et des principes de base établis: certains postes de l'organigramme ne sont pas pourvus en personnel</p> <p>-Absence de politique de gestion des ressources humaines et de leur carrière</p> <p>-Publications limitées aux partenaires et tendance vers l'éloignement de la vision, missions et objectifs de l'organisation</p> <p>-Faible implication des volontaires dans la mise en œuvre de certaines activités de l'organisation; Faible capacité de mobilisation des ressources</p> <p>Forte dépendance des partenaires techniques et financiers</p>
	Opportunités	Menaces
Externe	<p>-Elargissement du champ d'intervention et des priorités stratégiques de l'organisation en fonction des appels à proposition des partenaires</p> <p>-Membre de plusieurs réseaux et plate-forme de la société civile et leadership au sein de la coalition des OSC intervenant dans le domaine des droits et santé sexuelle de reproduction</p> <p>Existence d'un plan de fundraising et possibilité d'un appui institutionnel de l'association par certains partenaires</p>	<p>-Manque d'objectifs claires de promotion, protection et défense des droits humains sur le récépissé</p> <p>-Amenuisement des ressources au niveau international</p> <p>-Environnement politique restrictif à l'exercice des activités liées à la défense des droits humains et la gouvernance</p> <p>-Multiplication des acteurs dans le domaine de la protection/défense des droits humains.</p>

Les rapports narratifs et financiers des activités de l'organisation au cours de l'année 2017 ont été examinés et validés.

Les nouvelles priorités stratégiques de l'organisation ont été adoptés, notamment le Plan d'Action 2019. Trois axes ont été retenus:

** Le développement institutionnel (visibilité et la communication de l'organisation; rendre accessible les publications de l'organisation au public et réaliser la revue interne de l'organisation);

**Les droits humains (promotion, éducation et monitoring des droits humains; protection et défense les droits des groupes marginalisés, notamment les handicapés, veuves, enfants, PVVIH, LGBT; droits des défenseurs des droits humains et promotion des droits en santé sexuelle de reproduction);

**La gouvernance (justice sociale, participation citoyenne et processus électoraux

PARTICIPATION A LA REUNION DE KINSHASA

La réunion organisée à Kinshasa, République démocratique du Congo par Amplify Change du 16-18 avril 2018 avait regroupé plusieurs organisations dont : la coalition Grossesses Non-Désirées, SOFEDI, GVP-MASAR, et Association Avenir Nepad Congo, intervenue le dernier jour. Cette réunion devait permettre à chaque organisation présente, d'échanger et partager les expériences avec d'autres bénéficiaires d'AmplifyChange, améliorer le travail fait sur le terrain, faire un état de lieux des défis/leçons apprises et définir les perspectives ou encore élaborer des stratégies de réseautage et renforcer les partenariats avec Amplify Change.

L'Association Avenir NEPAD Congo avait profité de l'occasion pour présenter le projet,

« **Plaidoyer pour un avortement sans risque en République du Congo** ».

Les étapes clés de cette présentation étaient les suivantes :

•**Présentation des différentes activités** : mise en place de la coalition des acteurs intervenant dans les DSSR, l'accompagnement de la coalition/groupe de pression sur les DSSR et enfin la réalisation de l'étude sur l'avortement à risque en République du Congo.

•**Suivi du niveau de réalisation et des résultats concrets obtenus** : réalisation de la cartographie des acteurs pour comprendre les doublons et la complémentarité (20 membres dont une seule ONGI) ; conception des supports et médiatisation lors de la journée du droit à l'avortement sécurisé, le 28 septembre 2017 (films et clips musicaux) ; clarification des valeurs, terminologie, cadre légal (Maputo signé sans réserve mais textes nationaux en contradiction) ; lancement de la coalition ; structuration et implémentation des organes de coordination (charte, règles intérieures, etc.) et la collecte de données et analyse du cadre légal pour un plaidoyer basé sur les évidences.

•**L'analyse des défis et leçons apprises.** Les défis majeurs concernent: la criminalisation de l'avortement, le processus de réformes trop longues, le faible engagement de parlementaires, le manque de volonté politique, l'absence des données statistiques fiables, les contraintes juridiques et la mobilisation des ressources financières.



Photo de famille, participant à la réunion de Kinshasa-16-18 avril 2018

RENFORCEMENT DE L'EQUIPE

A la faveur du projet renouvellement, l'association Avenir a renforcé l'équipe projet, de la comptabilité et celle de la communication. Un avis de recrutement a été généré pour les postes à pourvoir : Comptable, assistants(s) comptable, assistants à la communication, animateur projet. Le recrutement a suivi toute la procédure telle que prévue dans la charte du personnel et le Manuel des procédures. Un consultant a été recruté à cet effet. Au terme du processus, ceux dont les noms et prénoms suivent ont été retenus :

- Moungali Elobo Victorine, Comptable ;
- Ekiana Ntsimba Nasthia, Assistante suivi-évaluation ;
- Moungali Eta Orey, Charles, Assistant à la communication ;
- Magnondo Jyer Steven , Animateur projet ;
- Mouanda Fryda, Assistante comptable.

JOURNEE INTERNATIONALE DU DROIT A L'AVORTEMENT

Le 28 septembre de chaque année est célébrée la Journée Internationale du droit à l'avortement, moment de réflexion et d'action de plaider pour l'accès à un avortement sûr et sans risque. En tant qu'association œuvrant dans la protection et défense des droits humains particulièrement sur les droits en santé sexuelle et de la reproduction et sur les violences basées sur le genre, l'association Avenir Nepad ne pouvait passer sous silence cette journée sans sensibiliser les citoyens pour détruire les mythes et lutter contre la stigmatisation de l'avortement et plaider en faveur de la dépénalisation de l'avortement en République du Congo.. Les activités réalisées au cours de cette journée sont résumées dans ce rapport.



Photo de famille formation relais communautaire 28/09/2018

COUVERTURE MEDIATIQUE

Sept (7) après la ratification du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes par la République du Congo, le droit à l'avortement ne fait partie du débat public. Méconnaissance ou volonté de ne pas aborder un droit aussi sensible? C'est dans le but de répondre à cette question que s'inscrivent les débats télévisés et radiophoniques animés à l'occasion de la journée du 28 septembre 2018 à Brazzaville et Dolisie.

Au cours de la tribune radiodiffusée animée à la Radio Communautaire du Conseil Départemental du Niari (RCDN) à Dolisie, **M. Gael Nzihou Mboumba**, animateur du GODH est revenu sur plusieurs aspects en lien avec la Journée internationale du droit à l'avortement (JIDA), notamment l'historique de la JIDA, les enjeux et les approches de solutions de l'avortement clandestin. L'intervenant est revenu très largement sur le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, communément appelé Protocole de Maputo, ratifié par la République du Congo en 2007, exigeant aux Etats parties, en son article 14 alinéa 2 point c, la



Vue des participants à la tribune radiophonique du 28/09/2018

prise des mesures pour la légalisation de l'avortement dans certains cas tels que le viol, l'inceste ou lorsque la santé de la mère est en danger. Cette disposition n'a entraîné aucun changement au niveau national. Il est par la suite insisté sur l'importance de la journée consacrée à l'avortement, une occasion de renforcer la communication sur cette thématique et plaider pour le changement de perceptions, normes et pratiques.

Même son de cloche du côté de Brazzaville, où une autre émission radiodiffusée a été animée à la Radio citoyenne des jeunes (RCJ) par deux membres de l'Association Avenir NEPAD Congo, notamment MM. **Ornael Mikhael Djembo** et **Jyer Steven Magnondo**. Cette émission d'une durée de 52 minutes avait porté sur les avortements clandestins en République du Congo. Plusieurs questions ont été posées aux invités: C'est quoi un avortement ? A quel moment parle-t-on d'avortement clandestin ? Que dit la loi congolaise au sujet de l'avortement ? Etant donné la restriction légale qui existe, l'avortement est-il vraiment pratiqué au Congo ?

MEDIATISATION DE LA JIDA

Plusieurs médias sociaux ont été utilisés lors de la campagne: YouTube, Facebook, Twitter et Instagram.

Avortement à risque 1



Résumé

Ce film aborde la question de l'avortement à risque, c'est-à-dire, une interruption de la grossesse par des personnes qui n'ont pas les compétences nécessaires et dans un environnement où les normes médicales minimales ne sont pas appliquées. Il a été réalisé avec l'appui financier d'AmplifyChange.

Découpage technique

Chaîne : Association Avenir NEPAD Congo

Date de mise en ligne : 20 September 2017 à 8:59

Durée : 5: 00

Fichier d'origine: Avortement à risque.mp4

URL de la vidéo :

https://www.youtube.com/watch?v=g_JqDtW5Wrk&t=31s

Avortement à risque 2



Résumé

Cette vidéo présente les risques liés à l'automédication. Elle a été produite avec l'appui financier d'AmplifyChange dans le cadre du projet Plaidoyer pour un avortement sans risque.

Découpage technique

Chaîne : Association Avenir NEPAD Congo

Date de mise en ligne : 20 September 2017 à 11 :29

Durée : 7 :57

Fichier d'origine: Avortement à risque 2.mp4

URL de la vidéo :

https://youtube.com?video_id=PXSGw/WPL6o&video_referrer=watch

DEBATS SUR LE PROTOCOLE DE MAPUTO

Une tribune télévisée avait été animée le 28 septembre 2018 à la télévision nationale congolaise sur la journée internationale du droit à l'avortement. Le coordonnateur de l'Association Avenir NEPAD Congo, Dr Ngodi Etanislav était face à deux journalistes. Les débats avaient porté sur trois points: le protocole de Maputo et sa mise en oeuvre en République du Congo; la polémique autour du thème de l'avortement et enfin les pistes de solutions.

La tribune avait donc permis à l'invité de parler de la journée du 28 Septembre consacrée aux actions visant à la dépenalisation de l'avortement sûr et sans risque, en y mettant un accent sur l'article 14 du Protocole de Maputo. Cette disposition demande aux Etats de prendre des mesures visant à protéger les droits reproductifs des femmes, particulièrement en autorisant l'avortement médicalisé, en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère ou du fœtus.

Les interventions des téléspectateurs avaient aussi permis à l'invité d'aborder la question des causes et conséquences des avortements clandestins en République du Congo. Il a terminé l'émission en estimant que le débat sur l'avortement n'est pas répandu dans l'espace public, alors que la pratique clandestine de l'avortement est largement répandue dans les cliniques de fortune. Il a appelé les pouvoirs publics au dialogue afin de discuter sur cette question cruciale.



Dr Ngodi Etanislav lors de la tribune télévisée du 28/09/2018



M. Amour Okemba lors de la conférence -débat du 28/09/2018

Une conférence-débat portant sur les droits des femmes en République du Congo organisée par l'Association Avenir Nepad Congo sur le thème: « *Sept (7)ans après la ratification du protocole de Maputo, où en sommes-nous ?* ». La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du nouvel Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne en République du Congo, son Excellence Raul Mateus Paula. Cette conférence-débat a été une occasion d'informer le public sur le Protocole de Maputo et d'échanger sur les avancées réalisées au niveau national sur la protection et la promotion des droits des femmes, particulièrement

dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, la lutte contre les violences basées sur le genre. Cette conférence-débat a été axée autour de trois communications présentées par des experts : M. Amour Okemba Itoua, juriste, « *l'analyse de l'environnement juridique après la ratification du protocole de Maputo* », Madame Flore Loussakoumou, Directrice Exécutive de l'ACBEF, « *Le Protocole de Maputo et protection de la santé sexuelle et reproductive des femmes* » et M. Ornael Mikhael Djembo, chargé des programmes de l'Association Avenir NEPAD Congo, « *la promotion et défense des droits des femmes au Congo* »

La République du Congo a signé le Protocole de Maputo le 27 février 2004, avant de le ratifier le 14 Décembre 2011 puis le déposer auprès du Président de la Commission de l'Union Africaine le 06 Août 2012.

JOURNÉE INTERNATIONALE DU DROIT À L'AVORTEMENT
28 SEPTEMBRE 2018

AMPLIFY CHANGE

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VULGARISATION DU PROTOCOLE DE MAPUTO AUPRÈS DES AUTORITÉS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.



Conférence de presse sur la situation de l'avortement clandestin en République du Congo

Présentation des données sur l'ampleur de l'avortement à risque à travers le rapport d'étude produite par l'Association Avenir NEPAD Congo

Animation d'une émission radiophonique de sensibilisation et tribune télévisée sur l'avortement à risque

Organisation des cyber dialogues et diffusion des informations sur les réseaux sociaux sur l'avortement clandestin

Causeries éducatives au sein des familles, associations des femmes et personnes vulnérables pour lutter contre les avortements clandestins et promouvoir les droits en santé sexuelle et de la reproduction

Animation culturelle sur l'avortement : projection films, représentation théâtrale et promotion de l'opus musical produite sur l'avortement.

37 Rue Sitabi, Château d'Eau, Makelekele, Brazzaville, République du Congo
Tel : +242 04 421 21 23 / 06 663 57 56 - Email : info@avenirnepadcongo.com

JOURNÉE INTERNATIONALE DU DROIT À L'AVORTEMENT
28 SEPTEMBRE 2018

AMPLIFY CHANGE

La République du Congo a signé (27 février 2004), ratifié (14 décembre 2011) et déposé (6 août 2012), le Protocole à la Charte des droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique du 31 juillet 2003.

Article 14. alinéa 2 : Droit à la santé et au contrôle des fonctions de reproduction

f) le droit à l'éducation sur la planification familiale.

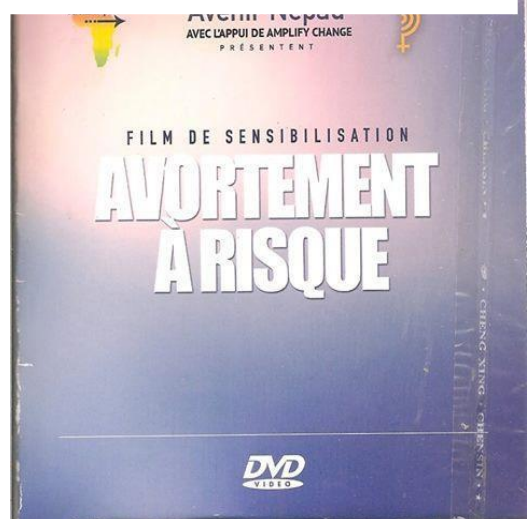
1. Les États assurent le respect et la promotion des droits de la femme à la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive. Ces droits comprennent :

- a) le droit d'exercer un contrôle sur leur fécondité;
- b) le droit de décider de leur maternité, du nombre d'enfants et de l'espacement des naissances ;
- c) le libre choix des méthodes de contraception ;
- d) le droit de se protéger et d'être protégées contre les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA ;
- e) le droit d'être informées de leur état de santé et de l'état de santé de leur partenaire, en particulier en cas d'infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA, conformément aux normes et aux pratiques internationalement reconnues ;

2. Les États prennent toutes les mesures appropriées pour :

- a) assurer l'accès des femmes aux services de santé adéquats, à des coûts abordables et à des distances raisonnables, y compris les programmes d'information, d'éducation et de communication pour les femmes, en particulier celles vivant en milieu rural ;
- b) fournir aux femmes des services pré et postnatals et nutritionnels pendant la grossesse et la période d'allaitement et améliorer les services existants ;
- c) protéger les droits reproductifs des femmes, particulièrement en autorisant l'avortement médicalisé, en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère ou du fœtus.

37 Rue Sitabi, Château d'Eau, Makelekele, Brazzaville, République du Congo
Tel : +242 04 421 21 23 / 06 663 57 56 - Email : info@avenirnepadcongo.com



IMPLEMENTATION GODH

LANCEMENT DU GODH

Le 4 novembre 2017, le Guichet d'Observation des Droits Humains (GODH) a été lancé à Dolisie, République du Congo. Le GODH s'est fixé pour objectifs, entre autres de :

- contribuer à la réduction de l'ignorance des droits de l'homme dans la ville de Dolisie et ses environs à travers la formation des acteurs, la mise en place des dynamiques locales et le monitoring sur les violations des droits humains ;
- mettre en place un système d'alerte précoce afin de dénoncer les violations des droits de l'homme et encourager les citoyens à revendiquer le respect de leurs droits selon les méthodes et pratiques légales.
- renforcer les capacités des acteurs de la société civile aux techniques de monitoring, enquêtes, surveillance et documentation sur les violations des droits de l'homme.



LA VISION DU GODH

Le GODH sera un outil capable d'être à l'avant-garde en cas de violation des droits de l'homme. Il est symbolisé par une main. Chaque doigt représente une fonction.



- 1-Le GODH comme outil du monitoring des violations des droits humains
- 2-Le GODH comme mécanisme d'alerte précoce sur les violations des droits humains
- 3-Le GODH comme instrument de prise en charge des victimes des violations des droits humains
- 4-Le GODH comme outil de sensibilisation et d'éducation aux droits humains
- 5-Le GODH comme cadre de concertation, d'échange et de plaidoyer sur droits de l'Homme

La détérioration du climat sécuritaire et la recrudescence des actes inciviques font que les droits des citoyens se trouvent de plus en plus menacés. Et ce, depuis les événements troublants de la période pré référendum constitutionnel de 2015 et post présidentiel de 2016. Le GODH intervient dans le cadre de la vulgarisation des droits de l'homme et l'éveil de la conscience citoyenne sur les questions de droit afin que le respect de ces droits soit un acquis. Cela suppose un travail de sensibilisation et des mesures d'accompagnement des victimes des violations des droits humains.



ACTIVITES REALISEES DANS LE CADRE DU GODH EN 2018

****Les émissions citoyennes à la RCDN : Echo des droits Humains**

L'Association Avenir NEPAD Congo a signé le 5 novembre 2017, un accord de partenariat avec la Radio Communautaire du Département du Niari. Le but fixé était d'instruire, éduquer et sensibiliser les citoyens sur les droits de l'Homme afin qu'ils sortent de l'obscurantisme ambiant. Sur la 95.0Mhz le mardi à 16 heures précises en direct et le dimanche à la même heure en rediffusion sur les ondes de la RCDN. Inscrite dans le quatrième volet du GODH, c'est-à-dire la fonction de sensibilisation et d'éducation aux droits humains, l'émission *Echos des Droits Humains* constituait un facteur important



Vue des animatrices d'une émission

pour répondre aux besoins d'informations, d'éducation et de formation sur les droits de l'Homme. Elle était destinée à tout public, lettré tout comme non lettré. Elle devait permettre aux citoyens de connaître leurs droits, les défendre et les revendiquer en tout temps et en tout lieu. Au cours des douze mois, quarante-neuf (49) émissions citoyennes ont été produites avec la participation financière d'Amplify change. Les thématiques avaient porté autour des aspects tels : les droits sociaux, les droits des femmes, le viol, le harcèlement sexuel et la pédophilie, droit à la santé, le droit à la propriété intellectuelle, le droit à la santé et sécurité au travail, le droit au respect de l'inviolabilité du domicile, droit à la liberté d'expression, droits à la vie, les droits des populations minoritaires au Congo, le droit à la succession, etc.

****Monitoring et reporting des violations des droits humains à la maison d'arrêt**

A travers cette activité, il était question d'informer l'opinion sur les violations des droits humains, de mener des enquêtes de terrain et alerter l'opinion publique sur les allégations de toutes sortes. Les cas avérés des droits humains se font en toute discrétion, et leurs victimes ne les dénoncent non plus. Cette rétention volontaire ou imposée des informations rend difficile un travail de collecte, de traitement et de diffusion d'information. Les missions de monitoring avaient pour but de réaliser des visites dans les prisons et lieux de détentions de Dolisie, d'observer *les questions des droits de l'homme en milieu carcéral* et susciter plus d'engouement de la part des chefs de centre de détention. Toutes les autorités de Dolisie ont été informées dès la fin du mois de décembre 2017 de l'existence du Guichet d'observation des droits humains. La mission a été effectuée à la maison d'arrêt de Dolisie entre le 12 janvier et 15 mai 2018 dans un contexte d'accroissement florissant des prisonniers dans la ville de Dolisie. Tous les prisonniers ne bénéficient pas du même traitement et des mêmes conditions de détention ; parfois leur garde à vue dépasse le délai prescrit par la loi y compris la détention préventive.



L'activité avait surtout consisté à visiter les lieux de détention, identifier les cas de violations des droits humains et les reporter. Les missions de monitoring diligente sur le terrain avaient permis de répertorier un certain nombre de cas (**base de données**).



Vue de la disposition des effets dans le Quartier VIP à la Maison d'Arrêt

Les allégations d'actes de torture et autres traitements inhumains sont de plus en plus récurrentes dans les témoignages de prisonniers, qui disent avoir subi la torture dans un certains commissariats de quartiers et brigades de gendarmerie. Ces missions avaient pour buts d'insuffler une dynamique nouvelle à la lutte contre toute forme des violations des droits humains en milieu carcéral, en particulier à la maison d'arrêt de Dolisie, les commissariats de police et de brigades de gendarmerie; conscientiser et sensibiliser les détenus sur les droits humains; recueillir des informations auprès des détenus sur leurs droits ainsi qu'auprès des responsables des centres de détention; susciter la mobilisation des acteurs étatiques potentiels (agents de police, de gendarmerie, magistrats, autorités politiques et administratives) et acteurs privés (activistes, médias, organisations de la société civile et secteur privé) pour lutter efficacement pour la défense et la protection des droits de détenus et plaider pour le suivi strict du cadre juridique de prévention des détenus et de prise en charge desdits détenus porteurs des pathologies. (**Une note de position** avait été publié à cet effet).

****Enquêtes et visites de terrain**

Le but fixé à travers cette activité était d'identifier des gardes à vue et détentions préventives excessives dans les différents lieux de détention à Dolisie et faciliter leur libération sans conditions. En tout 16 missions de monitoring et documentation des violations des droits humains devaient être réalisées. Au début du projet, dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des sites d'intervention, 4 visites ont été menées à Dolisie (DDPN, Tsila, Gaia, maison d'arrêts) 12 missions de monitoring sur les lieux de détention (6 à la maison d'arrêt de Dolisie, 6 dans les commissariats de police). Il y a eu des visites organisées de



Les pieds enflés d'un prisonnier

manière informelle, des échanges et discussions avec 4 commissaires de police. Il convient de noter tout de même le refus des autorités d'accorder des autorisations de visite des lieux de détention. Nous avons profité de mettre en exergue les relations personnelles, utiliser les canaux de solidarité horizontales en se faisant passer parfois comme des parents des détenus et multiplier des descentes de terrain afin de se familiariser avec l'environnement. Une autre difficulté demeure l'inexpérience de l'organisation dans la conduite d'un tel projet. Compte tenu de la modicité des fonds alloués, il était trop prétentieux de réaliser 36 missions de terrain. Des efforts ont été menés en interne afin de capitaliser les acquis du projet et renforcer les capacités du personnel en matière de monitoring et reporting des violations des droits humains.

****Célébration des journées internationales**

Au cours de l'année 2018, le Guichet d'Observation des Droits Humains a célébré plusieurs journées internationales en lien avec les droits de l'homme. Il s'agit notamment des journées du 8 mars, 23 juin, 28 septembre, 25 novembre et 10 décembre 2018. Nous reviendrons ici sur les grands moments de ces célébrations.

A l'occasion de la célébration de la **journée internationale de la femme, le 8 mars 2018**, le GODH a été très visible. Les activités marquant la célébration de cette journée ont été organisées dans le district de Louvakou, à près de 30km de Dolisie, chef-lieu du département du Niari. Diverses activités à savoir les discours et les projections films ont été organisées, en présence des autorités départementales qui, pour certaines, ont été représentées.



Gaël F. Mboumba-Nzigou (GODH) et madame A.P. Nzaba Kongo

Ouvrant la cérémonie au nom du préfet du département et compte tenu des pouvoirs qui lui sont dévolus, madame Albane Pauline Nzaba-Kongo, a demandé aux femmes de son district et celles venues de Dolisie et environs de s'impliquer considérablement dans le processus de développement du Congo à travers la réalisation de l'autosuffisance alimentaire. Elle a attiré l'attention des femmes de Louvakou à s'accrocher, de produire plus tout en espérant que les pouvoirs publics vont apporter un plus afin que ces femmes contribuent à l'évolution et à la production quantitative et qualitative des produits alimentaires de base ».

Au cours de cette journée, un focus group a été animé par Dr Ngodi Etanislas, coordonnateur de l'Association Avenir Nepad Congo, plusieurs femmes et hommes ont été invités. Cette rencontre a commencé par le mot de bienvenue l'animateur du GODH. Puis, prenant la parole à son tour, il a donné les orientations des débats sur les droits des femmes à l'occasion de ladite journée.



Photo de famille des participants à la causerie-débat

La journée internationale de la veuve a été célébrée le samedi **23 juin 2018**, dans la ville de Dolisie par l'Association Avenir Nepad Congo, à la Maison des Jeunes et de la Citoyenneté. Elle a connu la participation des autorités locales et/ou de leurs représentants et des femmes veuves. Celles-ci ont été moins nombreuses que prévu en raison du manque de mobilisation de nos partenaires. Une structure, en particulier la CAS1, avait répondu positivement à notre invitation en participant à la

célébration avec certaines veuves. Elle a été ponctuée par plusieurs activités : discours des autorités, représentations théâtrales, projections films, témoignages des veuves et visites de terrain.

A l'occasion de la **campagne des 16 jours d'activisme de lutte contre les violences basées sur le genre, organisée du 25 novembre au 10 décembre 2018**, la contribution du GODH a été très importante. Au nombre des activités réalisées figurent :

- L'animation de la causerie-débat sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire, le 25 novembre 2018, débat focalisé autour des causes, auteurs, manifestations et approches de solution sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire ;
- L'organisation du jeux concours des poèmes sur les VBG, avec la participation de seize (16) élèves dont neuf (09) filles et sept (07) garçons.
- L'animation d'une émission radiophonique autour du thème de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : « Ecoutez moi aussi. Mettre fin à la violence contre les femmes et les filles »
- La célébration du soixante-dixième anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'Homme, le 10 décembre 2018. A l'occasion de cette journée, deux activités avaient été réalisées avec sur succès au niveau du Guichet d'Observation des Droits Humains de Dolisie. L'une concernait la conception, reprographie et la distribution des dépliants de la déclaration universelle de droits de l'Homme du 10 décembre 2018 et l'autre concernait l'animation d'une tribune radio spéciale sur les 70 ans des droits de l'homme.



Vue des animateurs de l'émission 25/11/2018



Participants à la marche du 25 novembre 2018



Echange avec les élèves du Lycée VS, 10/12/2018

CAMPAGNE ACTIVISME 16 JOURS DE LUTTE CONTRE LES VBG

En 2018, comme les années précédentes, Avenir Nepad Congo a organisé un certain nombre d'activités au cours de la campagne des 16 jours d'activisme de lutte contre les violences basées sur le genre.

SENSIBILISATION, ECOUTE/ CONSEILS

La sensibilisation et mobilisation citoyennes sur les violences faites aux filles et femmes, à partir des actions de terrain, notamment : les dialogues politiques, fora de discussion sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire et universitaire, les violences conjugales ; sensibilisation, écoute et conseils ambulants sur les violences faites aux femmes; contribution à la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le VIH/SIDA ; les cyber-dialogues et les ateliers d'informations et d'échanges.

Dans le cadre de la fin de la campagne des 16 jours d'activisme de lutte contre les violences basées sur le genre, l'Association Avenir NEPAD Congo avait organisé des descentes de terrain pour sensibiliser et informer le public sur la déclaration universelle des droits de l'homme. L'objectif de cette campagne était de développer le sentiment de citoyenneté auprès des populations en les associant à la Déclaration universelle de droits de l'Homme, un idéal à mettre en œuvre.



Vue des participants à la formation 24/11/2018



Vue des participants à la sensibilisation du 25/11/2018

EMISSIONS RADIOPHONIQUES ET TRIBUNES TELEVISEES

Tout au long de la campagne, des émissions ont été animées à la radio à télé Congo sur les droits des femmes et sur la campagne des 16 jours d'activisme de lutte contre les violences basées sur le genre. Au cours de ces émissions, Etanislav Ngodi, Ornael Djembo, Pachelli Kinouani, Nasthia Ekiama et Mboumba Gaël ont répondu aux questions des journalistes. Les échanges ont tourné autour de la situation des droits des femmes au Congo, notamment les différents types de violences dont sont victimes les femmes et filles.



Vue de la tribune avant le début de l'émission 23/11/2018

Les membres de l'association Avenir Nepad ont également évoqué les formes de violences les plus courantes dans la société congolaise particulièrement les violences domestiques et conjugales, le harcèlement sexuel, les violences physiques, économiques et psychologiques.

Les deux autres tribunes ont été animées à Brazzaville, sur Télé Congo, le 26 novembre et 10 décembre

2017. Il s'agissait de sensibiliser sur les types de violences domestiques et conjugales ; interagir avec les téléspectateurs sur les formes de violences domestiques et leurs conséquences et susciter une meilleure conscience à travers le témoignage d'une victime de harcèlement sexuel en direct.

JEUX-CONCOURS

Cette activité avait pour but d'inciter les élèves à prendre conscience de ce phénomène dans leur environnement et de contribuer à sa résolution.

Le poème du premier lauréat est intitulé « Constat amer ». Au fond, le poème lauréat du jeu fait un répertoire des différentes formes de violences dont sont victimes les femmes. Comme on peut le lire dans un refrain repris deux fois : quelle est cette histoire ennemie/qui cause une grande infamie/à la femme de qui l'on nait ? C'est cette question qui identifie les violences. Il soulève la thématique des violences faites aux femmes et aussi celles leur autonomisation et de la légalité des sexes. D'où cette invitation faites aux hommes : «vous traiter digne /sans considération insigne ». Ce poème est un appel au rejet des stéréotypes traditionnels qui maintiennent la femme dans un état d'asservissement. C'est ce que le poète appelle par les ancestraux traités contre lesquels on doit agir.

Le deuxième lauréat traite, dans son poème, la thématique des violences basées sur le genre. Il utilise la prose comme moyen d'écriture. Elève de première D, le lauréat a fait le réquisitoire des violences subies par les femmes. Il décline les différentes fonctions ou différents domaines dans lesquels les femmes travaillent aussi vaillamment que les hommes. Dans son poème en prose constitué de trois (03) paragraphes, l'élève demande à ce que l'autonomisation de la femme soit beaucoup plus visible.

La troisième lauréate, la plus jeune candidate, est une élève en classe de CE2. A travers un poème en vers libres, elle a édifié les jeunes filles et garçons à prendre au sérieux les études, de cultiver les valeurs de respect, d'obéissance et non-violence. Elle a condamné ceux qui battent les femmes « dans la rue et au foyer ». Un message fort dans le fond d'une fillette de CE2 a épaté les membres. C'est donc cette fille qui était la seule gagnante sur neuf filles.



Vue des candidats au jeux-concours

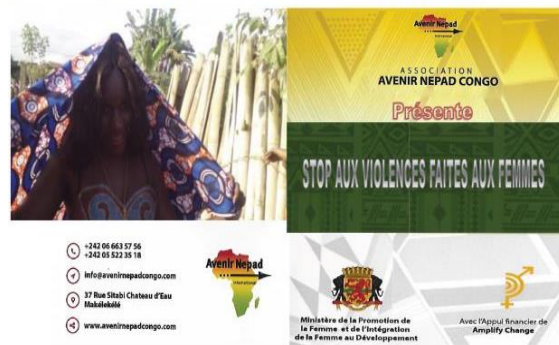


Vue des lauréats du jeux-concours

ANIMATION CULTURELLE

** Promotion du clip et de l'opus musical

Du 25 novembre au 10 décembre 2018, l'Association Avenir NEPAD Congo a fait sensation sur la toile à travers le clip Cri de cœur de la femme. On y voit un groupe de musiciens, chanté pour dire NON aux violences faites aux femmes et dénoncer le quotidien des femmes battues qui attendent encore trop longtemps avant de dénoncer leurs bourreaux. L'organisation avait aussi produit avec le concours des artistes jeunes-talons un album musical de cinq titres afin d'atteindre un public plus large. D'une même voix, les artistes ont apporté leur contribution dans le combat concernant la lutte contre les violences faites aux femmes.



** Les exhibitions théâtrales



Vue d'un artiste de Cinestar



GD Nouvel Espoir en pleine prestation

Deux groupes théâtraux ont presté à savoir Ciné Star et Nouvel espoir. Le premier a presté sur la thématique du harcèlement sexuel dont une scène sur le harcèlement en milieu scolaire et l'autre sur le harcèlement lié à la précarité.

Nouvel espoir a, dans sa scène, mis en jeu un professeur de physique qui drague presque toutes les jeunes filles qu'il croise sur son passage. Ce professeur au comportement criminel n'a qu'une seule obsession : avoir comme amour, les jeunes élèves. Sa stratégie, vanter les mérites des élèves (filles en particulier) mêmes les plus nulles, en leur faisant les éloges.

Les exhibitions théâtrales proposées par les deux groupes, ont fait rire plus d'un spectateur, de par leur teinture humoristique faite de paroles drôles que par leur mimique. Tourner en dérision une situation aussi réelle comme le harcèlement sexuel a été un moment d'édification et sensibilisation contre ce fléau qui mine encore les écoles.

**Marche contre les VBG

Troisième activité majeure pour le lancement de la campagne de 16 jours d'activisme de lutte contre les violences faites aux femmes, la marche de lutte contre les VBG a été initiée pour la première fois dans la ville de Dolisie dans le but de dénoncer les violences dont sont victimes de nombreuses femmes et filles, le 25 novembre 2018. Plusieurs acteurs de la société civile, quelques représentants de la direction départementale de la promotion de la femme et particuliers ont pris part à cette activité

** Cyber-dialogues

Plusieurs thématiques étaient retenues pour animer les débats sur les réseaux sociaux de l'organisation (Facebook, Twitter ; Whatsapp), durant trois jours : le harcèlement sexuel en milieu scolaire, les violences domestiques, la notion de genre et droits humains, etc.

Sur Facebook, l'annonce de la campagne des 16 jours d'activisme de lutte contre les violences basées sur le genre, dès le 18 novembre, avait touché plus de 229 personnes. La conférence de presse animée le 23 novembre dans le but conscientiser et sensibiliser les populations sur les violences faites aux femmes et susciter la mobilisation de toutes les couches sociales. Le débat lancé sur les violences domestiques, le 25 novembre 2018 avait suscité un véritable engouement de la part des internautes à travers les partages, le nombre des personnes atteintes et les commentaires. Il en est de même sur le débat portant sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire et universitaire qui a atteint plus de 300 personnes, suscité de « j'aime » et quelques commentaires: ampleur du phénomène (58% des filles accèdent au collège et seules 6 % poursuivent leurs études à l'université; banalisation du phénomène et ignorance par les victimes des textes juridiques relatifs aux droits humains.



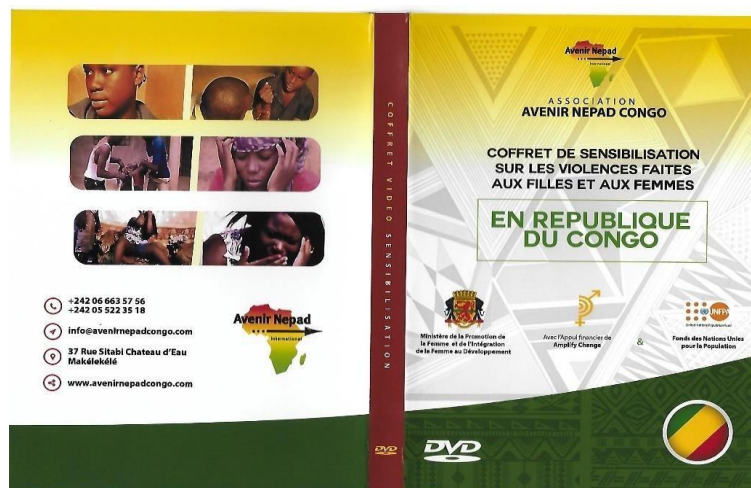
Vue des participants à la marche du 25/11/2018



Vue des marcheurs

PROJECTION DES FILMS

L'Association Avenir NEPAD Congo, dans le cadre de ses actions de sensibilisation avait produit quatre films sur les violences faites aux femmes : la maltraitance des veuves ; les violences conjugales ; le harcèlement sexuel en milieu scolaire et l'avortement à risque. Ces supports ont été projetés lors de la campagne des seize jours d'activisme de lutte contre les violences de genre du 25 novembre au 3 décembre 2018 à Dolisie comme à Brazzaville.



JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Le 10 décembre avait marqué non seulement la fin de la campagne des 16 jours d'activisme de lutte contre les violences basées sur le genre, mais aussi symbolisé la journée internationale des droits de l'Homme. A l'occasion de la célébration des 70 ans de la déclaration universelle des droits de l'homme (adoptée le 10 décembre 1948), l'Association Avenir NEPAD Congo avait mené plusieurs activités, dont: la distribution des dépliants et sensibilisation du public sur la déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH); l'animation des émissions radiodiffusées à la Radio citoyenne des jeunes (RCJ) de Brazzaville et la Radio Départementale du département du Niari (RCDN) de Dolisie et l'organisation d'un forum de discussion sur les 70 ans de la DUDH.

****Sensibilisation sur la Déclaration Universelle des Droits de l'homme**

L'Association Avenir NEPAD Congo avait organisé des descentes de terrain pour sensibiliser et informer le public sur la déclaration universelle des droits de l'homme. L'objectif fixé était de développer le sentiment de citoyenneté auprès des populations en les associant à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, un idéal à mettre en œuvre.

Des relais communautaires ont été déployés sur le terrain dans le but de distribuer les dépliants sur la déclaration universelle des droits de l'homme. Le public cible était constitué des élèves, étudiants, jeunes déscolarisés, vendeuses des marchés, les agents de la force publique, les enseignants et autres groupes sociaux. Les 30 articles de la DUDH ont été résumés dans un dépliant afin de faciliter la duplication et dissémination. En tout, 348 hommes et 259 femmes ont été sensibilisées sur les droits humains.

Des débats ont été engagés sur certains aspects, tels la non-discrimination, les violations des droits et libertés fondamentaux. Des étudiants ont proposé d'organiser des concours ou jeux, des conférences, des journées portes ouvertes les 10 décembre de chaque année afin de sensibiliser sur la population sur les droits de l'homme et inviter les acteurs politiques à dialoguer sur les questions de droits de l'homme.



Vue des sensibilisateurs, 10/12/2018



Vue des participants au Forum de discussion, 10/12/2018



Vue des participants à la journée, 10/12/2018

****Forum de discussion sur la DUDH**

Le 10 décembre 2018, journée marquant cet anniversaire, a été célébré brillamment à l'Association Avenir NEPAD Congo. Au nombre des activités réalisées figure le forum de discussion sur les droits et devoirs reconnus universellement. L'objectif était de faire connaître aux participants, les 30 articles de la DUDH. Dans son mot d'ouverture, le coordonnateur de l'Association Avenir NEPAD Congo, Dr Ngodi Etanislav a souligné que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme est figée depuis son adoption en 1948. Son texte officiel est publié aussi avec son préambule dans plus de 300 langues par l'Organisation des Nations unies. Étant universel, ce document juridique est destiné à être connu de tous, sans restriction. Elle repose sur l'énoncé de quatre grands principes, notamment la responsabilité, équité et solidarité ; la dignité ; la continuité de l'existence de l'humanité et la non-discrimination en raison de l'appartenance à une génération.

En parlant du bilan de la mise en application de la DUDH depuis 70 ans, il a fait observer un constat de régression général et protéiforme. On assiste un peu partout au développement exponentiel des violations des droits de l'Homme dans les environnements de conflits armés (populations terrorisées, attaques délibérées contre les civils, déplacements de populations, famine et à la privation de libertés, arrestations arbitraires, exécutions sommaires, usage systématique de la torture et enrôlement forcé d'enfants dans les rangs des milices.). Dans plusieurs pays, il y a un rétrécissement de l'espace des droits humains. Nombreux défenseurs des droits humains, avocats, journalistes et responsables d'ONG sont menacés. L'universalité et la primauté des droits de l'Homme sont mis en cause par différentes formes d'expressions relativistes. Depuis 1948, la DUDH s'est élargie à d'autres sujets – les droits des femmes, ceux des enfants, les disparitions forcées. Il doit aujourd'hui s'étendre à des champs nouveaux, tels que l'espace numérique, la protection des journalistes, le droit à un environnement sain, la protection des civils dans les conflits armés.

Pour réaliser cette activité, plusieurs dépliants sur la déclaration universelle des droits de l'homme avaient été conçus, reprographiés et distribués en deux versions : l'une simplifiée et l'autre authentique. Chaque participant avait 15 minutes pour présenter les deux articles choisis au hasard.



Dr Ngodi Etanislav lors du forum, 10/12/2018

PLAIDOYER SUR LES DROITS EN SANTE SEXUELLE DE REPRODUCTION

PLAIDOYER POUR UN AVORTEMENT SANS RISQUE

En République du Congo, l'avortement est prohibé dans 99% des cas. Seulement, les congolaises en âge de procréer se font régulièrement et constamment avorter, en toute clandestine par crainte des représailles de la part des pouvoirs publics. Or, l'avortement clandestin ou à risque comporte plusieurs conséquences.

Aussi, faut-il rappeler qu'au regard du caractère clandestin de la plupart des avortements réalisés tant dans les hôpitaux que dans les centres de santé privé, il est quasiment impossible de disposer des données fiables sur le pourcentage moyen, les raisons, les méthodes utilisées ou encore les conséquences de ce phénomène. Les études menées dans le passé n'ont pas permis de cerner véritablement le problème et ne donnent qu'une vision partielle. Sur le plan juridique et judiciaire, beaucoup de choses restent à faire. C'est au regard de tout ce qui vient d'être évoqué que l'association Avenir Nepad Congo. C'est dans ce cadre que le projet plaidoyer sans risque a été initié et mise en œuvre dès septembre 2017, avec l'appui financier d'AmplifyChange.

Ce projet visait deux volets : la mise en place d'une

coalition des acteurs sur les droits et santé sexuelle de reproduction et la production d'un rapport sur la situation de l'avortement en République du Congo. Les activités du projet s'est poursuivi jusqu'au 9 décembre 2018.

MISE EN PLACE DE LA COALITION DSSR

Le 7 novembre 2017, à la faveur du projet « Plaidoyer pour un avortement sans risque en République du Congo », une coalition des acteurs de la société civile intervenant dans les droits en santé sexuelle et la reproduction a été mise en place. Elle a pour missions de répertorier les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux ayant trait aux droits sexuels et la reproduction; de bâtir des stratégies de plaidoyer pour l'assouplissement du cadre réglementaire national en matière d'avortement.



Participant à l'atelier de clarification des valeurs sur l'avortement, 17 septembre 2017



Participant à l'atelier de mise en place de la coalition, 7 novembre 2017

En choisissant de travailler sur la cartographie des acteurs, il était surtout question de fournir une liste des partenaires intervenant en matière des droits en santé sexuelle de reproduction, aider les décideurs à identifier, formuler et opérationnaliser les politiques et les stratégies d'intervention nécessaire en matière de DSSR. Un travail d'identification des besoins devait être fait, afin de mieux sérier les interventions sur le terrain en matière d'accompagnement et de prise en charge des survivantes, de promotion de la santé sexuelle de reproduction.

LANCEMENT DE LA COALITION

Les textes fondamentaux de la future coalition avaient été examinés lors d'une assemblée générale constitutive à Brazzaville le vendredi 30 mars 2018 sous la présidence du Coordonnateur de l'Association Avenir Nepad Congo. Une vingtaine d'organisations avait pris part à ces assises. Au regard des enjeux liés à la promotion et défense des droits en santé sexuelle et de la reproduction, la coalition mise en place s'est fixé **les objectifs suivants** : contribuer au changement de politiques se rapportant aux droits en santé sexuelle et la reproduction ; mettre en place un cadre de concertation, discussions et échanges au sein de la société civile pour faire l'inventaire de toutes les lois restrictives nationales liées à l'avortement ; mener le plaidoyer et le lobbying afin d'améliorer l'accès aux soins en matière de de santé sexuelle et la reproduction et sensibiliser les populations sur les engagements pris par l'Etat sur le plan régional et international en matière de DSSR.

Les **missions assignées** à la coalition sont les suivants :

- mener un plaidoyer auprès des décideurs en vue de les amener à traduire les engagements pris par le pays dans le cadre de la santé sexuelle et de la reproduction, tant au niveau national, régional qu'international ;
- contribuer à l'amélioration de la

législation dans le domaine de la Santé sexuelle et reproductive à travers des



Vue du présidium des travaux



Vue de la salle



Photo de famille

propositions de lois et/ou textes réglementaires pour favoriser la jouissance des droits sexuels et de la reproduction par les individus ;
-influencer l'opinion publique et les décideurs pour procéder au changement de politiques en droite ligne avec les engagements pris ;
-suivre et évaluer les progrès réalisés dans l'accès universel à des services de qualité complets et intégrés en matière de santé sexuelle et de la reproduction, y compris l'accès à l'information et aux conseils.

La coalition compte mener des **actions de sensibilisation** sur le terrain et explorer les voies parlementaires pour faire des propositions de loi dans le cadre de la défense des droits de la santé sexuelle et de la reproduction (accès aux soins de santé, la contraception, la planification familiale et l'interruption volontaire de la grossesse...).

CONDUITE DE L'ETUDE SUR LA SITUATION DE L'AVORTEMENT

Pour approfondir la réflexion et produire des données statistiques soutenues par des sources bien connues, il a été lancé, le 4 octobre 2017, un appel pour recruter des consultants ayant une expertise sur la question. L'objectif principal était de faire la lumière sur la situation de l'avortement afin de fournir aux décideurs des informations fiables, pour la mise en place des politiques sur la santé de la reproduction en République du Congo.

Les objectifs spécifiques étaient les suivants :

- collecter des données fiables en se basant sur un questionnaire préétabli sur la situation l'avortement ;
- disposer de l'information relative à l'avortement sécurisé présentant les lacunes majeures, des incidences de l'avortement et
- formuler des recommandations pour des actions futures en matière d'avortement sécurisé en République du Congo.

A l'issue de la publication des tdr, deux consultants et dix enquêteurs avaient été retenus.

La première étude portant sur **l'analyse du cadre légal de l'avortement en République du Congo** a été conduite par Amour Fleuri Okemba Elle est structurée autour de trois points : la présentation de la situation de l'avortement au Congo : regard sur le cadre réglementaire, législatif, constitutionnel et conventionnel ; la méthodologie de travail et les résultats de la collecte des données et enfin la discussion autour de la législation restrictive de l'avortement (causes, conséquences juridiques, question de la protection juridique et de la garantie du droit à l'avortement).

La seconde étude conduite par Mme Mbengou Sandrine et *Pierre Rostin Kinsakieno* porte sur les **déterminants des avortements clandestins en République du Congo**. On y trouve, l'introduction, la revue de la littérature ; la méthodologie, les principaux résultats obtenus et la conclusion.



M. Ornael Djembo, présentant les TdR



Vue des participants

TRANSPARENCE FINANCIÈRE

L'ensemble des informations suivantes sont issues des rapports moral, financier et d'activités 2018 votés à l'Assemblée générale et disponibles sur simple demande au siège de l'Association Avenir NEPAD Congo.

PRESENTATION DES COMPTES 2018

Au cours de l'année 2018, l'Association Avenir NEPAD Congo a enregistré des recettes estimées à un montant de : soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-un Francs CFA (**67 583 581 FCFA**), soit Cent trois mille tente euros (**103 030 euros**), provenant des subventions des bailleurs de fonds. **90%** des dépenses ont été consacrées à la mise en œuvre des programmes et réalisations.

L'objectif est de vous présenter les comptes annuels de l'exercice 2018, soit :

-La traduction financière de notre activité sur l'année à travers la lecture du compte de résultat (1) ;

-L'appréciation de notre situation patrimoniale (2).

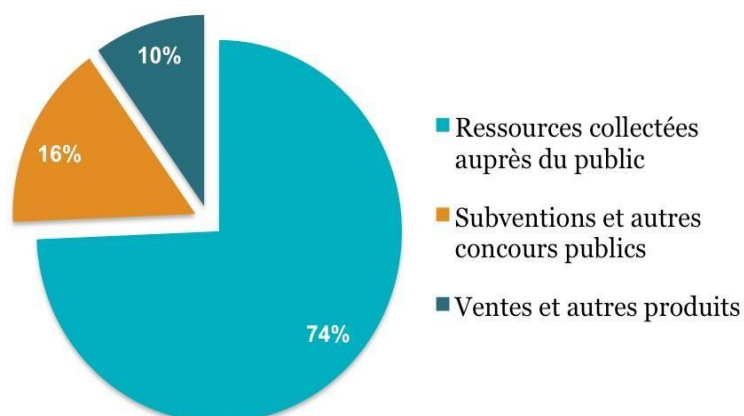
Nous vous rappelons que nos comptes sont conformes au système du plan comptable OHADA adapté aux associations établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général OHADA.

(1) Le compte de résultat 2018

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Charges fixes	44 635	Subventions	102 590 €
Salaires	37 243 €	Amplify change 1, 2, Renew	99 890 €
Loyers et charges	4 800 €	AEDH	2 200 €
Frais d'internet et	1 592		
		Autres produits	
Charges variables	58 395	Cotisation des membres	940 €
Activités et ateliers	20896 €	Don et legs	
Missions et déplacements	8 041 €		
Fournitures et autres	7 440 €		
Acquisitions équipements et	12 566 €		
Prestations services et production	4 500 €		
Total charges	103 03	Total produits	103 030 €
Excédent au	0		

L'Association a pu couvrir les charges affectées aux actions et aux frais de fonctionnement à partir des ressources obtenues.

REPARTITION DES RESSOURCES

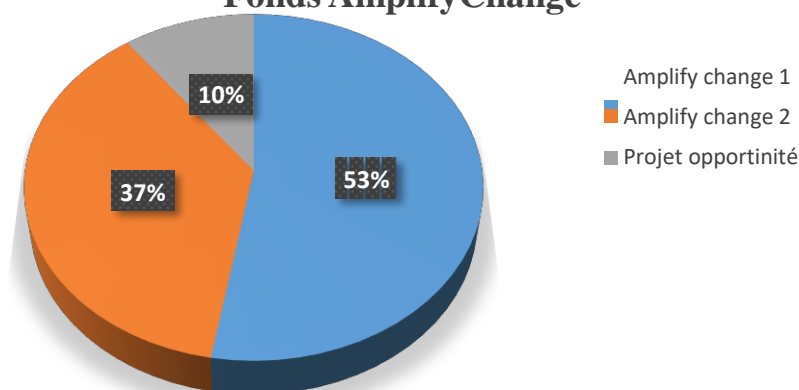


66 % des dépenses vont aux missions sociales

75% des dépenses financées par les donateurs

Les ressources (produits d'exploitation) pour l'année 2018 s'élèvent à 103 030 € ce qui représente une augmentation de + 40% par rapport à l'exercice 2016 qui était de 39 214 €. Elles sont réparties comme suit :

Fonds AmplifyChange

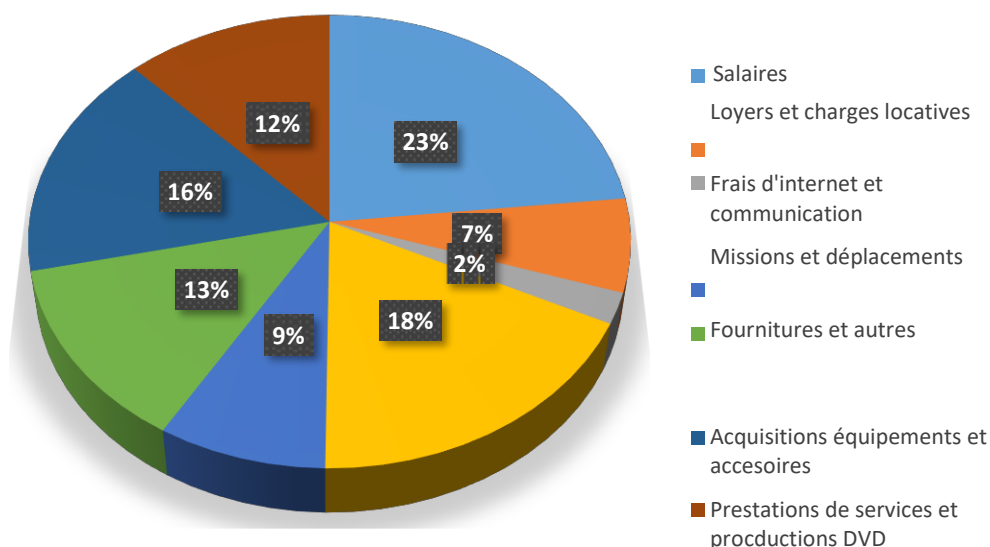


Le montant global des ressources collectées par l'Association Avenir NEPAD Congo est stable (et même en légère progression par rapport à l'année précédente) à **150 000 €**. La totalité des ressources collectées auprès du public a été dépensée pendant l'année. Cependant l'origine de ces ressources évolue : le dons et legs ; les subventions reçues et les cotisations des membres.

UTILISATION DES RESSOURCES

Les charges ou dépenses (charges d'exploitation) pour l'année 2018 s'élèvent à 103 030 €. Au-delà des frais de personnel, les frais directement imputables à la réalisation des missions incluent principalement les frais et prestations des services et production des scénarios ; les frais de missions et de déplacements ; les frais de communication et internet.

Les frais de fonctionnement, pour l'essentiel incompressibles, comprennent : Les frais de structure (loyers et charges locatives, assurance, honoraires paie, comptabilité et autres frais de structure). Ces charges sont réparties comme suit :



L'essentiel des ressources 2018 ont été affectées à la réalisation des activités et ateliers (Campagne des 16 jours d'activisme, l'ouverture du Guichet d'Observation des Droits Humains, émissions télévisées et radiodiffusées, la production des DVD sur les violences faites aux femmes, les missions de plaidoyer...)

SITUATION PATRIMONIALE AU 31 DECEMBRE 2017

La présentation synthétique de la situation patrimoniale au 31 décembre 2017 de l'Association Avenir NEPAD Congo à partir du bilan se présente comme suit.

BILAN			
ACTIF=EMPLOIS	Montant brut	PASSIF=RESSOURCES	Montant
Utilisation des ressources de l'association		Origine de fonds dont l'association en dispose	
IMMOBILISATIONS	41 745 €	FONDS PROPRES ASSOCIATIFS	0 €
Logiciels	250 €	Fonds associatif sans droit de reprise	0 €
Matériels de bureau et informatique	22 698 €	Report à nouveau	0 €
Equipements et installations	18 797 €	Excédent de l'exercice 2017	28 343 €
Dépôts de garantie et autres	0 €	Subvention d'investissement	70 088 €
CREANCES	0 €	Dettes à court terme	0 €
Aides / Soutiens à recevoir	0 €	Dettes fournisseurs	0 €
Dons à recevoir	0 €	Dettes organismes sociaux et taxes	0 €
Disponibilités	28 343 €	Subventions constatées d'avance	71 569 €
Charges constatés d'avances	99 912 €		
TOTAL	170 000 €	TOTAL	170 000 €

L'année 2017 se termine sur un résultat positif net de 28 343 €. Il est proposé de reporter ce résultat sur le compte de report à nouveau de l'année suivante. Pour l'année 2018, NEPAD prévoit un budget prévisionnel de 298 138 € et dispose d'ores et déjà de plus d'un quart des ressources est de 26 570 €. En tout état de cause, l'association mettra tout en œuvre pour maintenir cette situation d'équilibre.

Suivez-nous sur



Association Avenir NEPAD Congo

37 Rue Sitabi, Château d'Eau, Nganguouoni, Makelekele, Brazzaville

Tel 00242 05 522 35 18/ 06 663 57 56

Email : info@avenirnepadcongo.com

Site web: www.avenirnepadcongo.com

Copyright 2018



